

Secrétaire général
C.R.T.C.
Ottawa, Ontario
K0A 1N2

Objet: Révision des prix plafonds et prix connexes.

A qui de droit,

La présente est pur m'objecter à une augmentation du prix mensuel des services locaux tels que demandés par Bell. Le montant des augmentations prévues devrait être inférieur de 50% au coût de la vie, parce que les pensions des individus à leur retraites, ne sont pas entièrement indexées. Par exemple, les pensions des fonctionnaires provinciaux sont indexées jusqu'en 1981 à 100% du coût de la vie, alors qu'après 1981, les pension ne sont indexées que pour l'excédant de 3% du coût de la vie.

Le fait que les coûts des services ailleurs dans d'autres pays n'est pas une justification à une augmentation de tarifs. Les augmentations proposées sont de parvenir à un tarif mensuel de 29.95\$ par mois à des endroits comme Joliette (25.98\$) et autres villes situées à l'extérieurs des grands centre urbains, de manière à rejoindre le tarif de ces grands centres où les services sont de beaucoup supérieurs aux villes rurales. (exemple : un citoyen à Montréal peut rejoindre près de trois millions de personnes pour le tarif de 29.95\$ alors qu le citoyen de Joliette n'a accès qu'à environ 250,000 personnes et qu'il doit payer des interurbains pour atteindre le bassin de trois millions de personnes potentielles.

Si Bell désire augmenter le tarif égal à celui des grands centres comme Montréal, alors qu'il donne accès au même bassin que ces grands centres.

Si Bell Canada aurait été moins gourmand dans ses tarifs pour interurbains, la clientèle aurait resté fidèle à Bell au lieu de s'abonner chez des concurrents qui eux pouvaient offrir des coûts interurbains moindre allant jusqu'à 50% de leurs propres tarifs.

Ce sont mes commentaires, je ne tiens pas à assister aux audiences, mais j'aurai fait valoir mon point de vue si minime soit son influence dans tous ces enjeux commerciaux et politiques.

Veuillez agréer, mes salutations les plus distinguées


Gilles Belliveau

848 Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3J9

Copie à : Bell, a/s R.F. Farmer Vice-président – questions de réglementation
Bell Canada, 105, rue de l'Hotel-de-ville, 5^{ième} étage, Hull (Québec) J8X 4H7

'01 AUG 29 9:47